

Pour diffusion immédiate
Le 24 octobre 2017

Groupe de travail sur les Montérégiennes

Zone A-16 : 3 recommandations seront déposées à la CMM

(Mont-Saint-Hilaire) – Quelques mois après sa création, le groupe de travail sur l'encadrement et l'urbanisation des Montérégiennes, s'apprête à déposer ses recommandations au Conseil Exécutif (CE) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM).

Lors de sa réunion tenue le 19 octobre dernier, le comité a examiné les options potentielles de réduction de la densification exigée par la CMM sur le pourtour des Montérégiennes. Une étape importante a été franchie dans ce dossier puisqu'à l'issue de la séance, les membres se sont entendus sur les trois recommandations suivantes, qui seront déposées au Conseil Exécutif (CE) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) dans les prochaines semaines :

1. Identifier le pourtour exact des Montérégiennes.

Ce pourtour pourrait même inclure des terrains bien au-delà de la zone A-16

2. Rendre obligatoire la modulation (régionalisation) de la densité sur le pourtour des Montérégiennes.

Ce changement obligerait la municipalité régionale de comté (MRC) à réduire la densité au pourtour de la montagne pour ensuite la transférer et la répartir sur l'ensemble de son territoire.

3. Inclure le financement de la «trame verte et bleue» existante, pour l'acquisition de terrains (boisé ou autres), sur le pourtour des Montérégiennes.

Ainsi, l'acquisition d'une partie ou la totalité des terrains de la zone A-16 pourrait être admissible à une subvention. Ceci permettra de définir un mode de financement reflétant la réduction de la densité, dans l'éventualité d'une acquisition des terrains, en partie ou en totalité, par la ville. Un tel scénario réduirait de façon importante le coût d'acquisition des terrains par la municipalité, si cette option devait être le choix des citoyens. Une implication financière de la Ville beaucoup moins lourde pourrait rendre cette option plus réaliste aux yeux de toute la population.

Selon le maire de Mont-Saint-Hilaire et président du groupe de travail sur l'encadrement et l'urbanisation des Montérégiennes, Monsieur Yves Corriveau, « ces recommandations répondent à l'ensemble des inquiétudes exprimées par les citoyens. Si elles sont acceptées sous leur forme actuelle, elles constitueront une base solide à l'élaboration des options retenues par le comité de la zone A16 (CAZA-16). »

« En déposant ces trois recommandations à la CMM, nous franchissons une étape importante dans la bataille que nous menons aux côtés de nos citoyens pour protéger le caractère unique de Mont-Saint-Hilaire» de préciser M. Corriveau.

- 30 -

Source et information

Isabelle Marnier

Services aux citoyens et communications

isabelle.marnier@villemsh.ca

450 467-2854, poste 2288